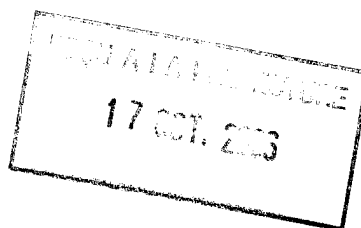


**Service instructeur**

Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service du Patrimoine et de la Conservation  
et de l'Archéologie

N° 79/4206

**Service consulté**



**INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT  
EN FAVEUR DU SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE, DES ALSATIQUES  
ET DES MUSEES LOCAUX COMMUNAUX**

Résumé : *Il vous est proposé d'allouer aux associations et particuliers énumérés dans le présent rapport des subventions pour un montant total de 9 700 € au titre du « Soutien à l'Animation du Patrimoine » et de 3 000 € en faveur du « Soutien aux Alsatiques », et d'annuler l'engagement de 11 315 € pris en faveur de la Commune de Uffheim au titre des Musées Locaux Communaux.*

**CREDITS DE FONCTIONNEMENT**

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa réunion du 27 septembre 2006, a examiné trois demandes de participations financières dans le cadre du « Soutien à l'Animation du Patrimoine » et deux demandes au titre du « Soutien aux Alsatiques ».

**Soutien à l'Animation du Patrimoine**

**1- Association « Art de Haute-Alsace » de Mulhouse**

Vouée au patrimoine artistique de Haute-Alsace, cette association a été fondée en 1980 par des amateurs de peintures modernes dans un but éducatif et culturel. Elle a pour objet d'être :

- un foyer permanent de recherche, de réflexion, d'étude, d'information, d'incitation et de proposition favorisant la conception, la réalisation, la connaissance, la diffusion, la protection et la conservation d'œuvres d'art de grande qualité de la région sud Alsace,
- un relais pour populariser ces œuvres majeures en contribuant à promouvoir, sauvegarder et transmettre ce patrimoine culturel au plus grand nombre,

- et enfin une structure pour œuvrer moralement et matériellement au développement du rôle social de l'art dans cette région, à l'enrichissement artistique de celle-ci, en étant aussi attentive à la condition locale de l'artiste.

Pour cela, elle a choisi les moyens les plus appropriés, dans les formes les plus adaptées à satisfaire à son objet, notamment :

- en entreprenant, en suscitant ou en aidant toutes les actions pouvant être qualitativement bénéfiques au patrimoine artistique de Haute-Alsace,
- en constituant et en conservant elle-même une collection des plus remarquables œuvres d'art (près de 300) de cette région depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, acquises à tous titres, onéreux ou gratuit, et qui est son exclusive propriété, avec tous les droits s'y rattachant, sous sa direction et gestion indépendantes et qui s'appellera « Collection Art de Haute-Alsace » et dont la vocation est de rendre ces œuvres accessibles au public par leur exposition dans des lieux et dans des conditions appropriées,
- en réunissant le fond de documentation utile à son objet ainsi que des archives sur l'art et les peintres et sculpteurs de Haute-Alsace.

Pour poursuivre ses missions de sauvegarde et d'animation du patrimoine artistique auprès du grand public et des scolaires, l'association « Art de Haute-Alsace » a sollicité le versement d'une subvention auprès du Conseil Général.

## **2- Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC)**

La Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC) a pour but de promouvoir l'étude des Sciences de la Vie et de la Terre et plus particulièrement de contribuer à la connaissance et à la défense de l'environnement naturel par :

- l'organisation de réunions et de sorties,
- l'activité du Muséum d'Histoire Naturelle et de la Bibliothèque créée en 1859,
- la publication de travaux relatifs à ces domaines,
- toute autre activité pouvant s'y rapporter.

Récemment, la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie a sollicité une aide financière du Conseil Général pour l'exposition temporaire « *Entre Egypte et Alsace* » voyageurs, artistes, scientifiques... réalisée en partenariat avec l'Institut d'Égyptologie de Strasbourg et divers musées de la Région et présentée du 30 septembre 2006 au 31 mars 2007.

Cette exposition présentera une importante sélection d'objets rapportés au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle en Alsace et conservés dans les collections des musées de Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Les visiteurs pourront également découvrir les portraits des donateurs égyptophiles exposés avec quelques-unes de leurs œuvres rapportées de leurs voyages (récits, peintures, objets ou travaux scientifiques). Une façon originale de résumer l'activité égyptologique (sur une durée de plus de 150 ans) d'hommes passionnés de l'Égypte en l'illustrant avec les collections égyptiennes d'Alsace.

Parallèlement, un cycle de 6 conférences sera également proposé au public.

Le Muséum d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar bénéficie du label « musée de France » et appartient au réseau du Passeport des musées du Rhin Supérieur comprenant près de 170 musées transfrontaliers répartis sur l'Alsace, l'Allemagne et la Suisse.

## **3- Centre de Recherches Archéologiques Médiévales**

L'Association a pour but de promouvoir les études historiques, généalogiques et archéologiques de toute nature, de faire connaître ces recherches par des publications, des conférences, des cycles de formation, des expositions.

Elle contribue également à la protection du patrimoine, elle participe à l'enrichissement des collections des musées locaux et des archives publiques de la Région et anime et participe à la vie culturelle.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable à ces trois demandes d'aides financières et a proposé d'accorder à titre exceptionnel une subvention à ces associations à vocation patrimoniale pour la somme totale de 9 700 €.

Je vous propose donc :

- de vous prononcer sur le versement des subventions aux associations récapitulées ci-après pour un montant total d'aides de **9 700 €**, dont :
  - **4 500 €** à l'association « Art de Haute-Alsace » de Mulhouse
  - **3 700 €** à la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar
  - **1 500 €** au Centre de Recherches Archéologiques Médiévales
- de dire que ces montants seront prélevés sur les crédits inscrits au Budget 2006 sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » (Programme D011 Chapitre 65 Fonction 312 Nature 6574 Enveloppe 61603).

### **Soutien aux Alsatiques**

Le dispositif visant à apporter le soutien du Département à la publication d'alsatiques permet d'encourager :

- Les auteurs d'une œuvre qui mérite l'attention du public et des médias haut-rhinois ;
- L'édition et la publication d'œuvres ayant pour cadre le Haut-Rhin et pour thème son patrimoine culturel, historique et contemporain.

Les décisions concernant l'attribution de soutiens financiers sont prises par la Commission Permanente du Conseil Général, sur avis de personnes qualifiées et après proposition de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Cette dernière, au cours de sa réunion du 27 septembre 2006, a proposé de retenir les ouvrages suivants :

- « NOS PAYSANS D'ANTAN, une leçon de vie » - Synthèse ethnologique de la population welche d'une vallée alsacienne - de Jean-Paul PATRIS.  
Montant attribué : **2 000 €**
- Une thèse portant sur les « Routes et chemins du Haut-Rhin à l'heure de l'industrialisation » de Jean-Luc CHATEAUDON.  
Montant attribué : **1 000 €**

Cette somme de **3 000 €** est à prélever sur le crédit de 5 000 € inscrit à cet effet au BP 2006 (Fonction 30, Nature 6713, Enveloppe 2654).

## **CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2006, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande d'aide financière présentée par la Commune de Uffheim portant sur les travaux d'aménagement et d'extension du Site du Mémorial Maginot de Haute-Alsace.

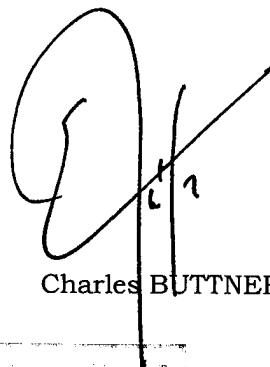
Sur proposition de la Commission thématique, la Commission Permanente du 03 mars 2006 a engagé cette opération pour un montant total de 11 315 €, représentant 20% d'une dépense subventionnable de 56 573 € HT.

Or en date du 26 juin 2006, la Commune de Uffheim a déposé une nouvelle demande de subvention qui annule et remplace celle déposée le 25 mai 2005, assortie d'une estimation des dépenses revue et corrigée à la somme de 37 414,53 € HT (tranche 1).

En conséquence, il vous est proposé d'annuler l'engagement initial de 11 315 € inscrit sur la ligne « Musées Locaux Communaux » (Prog. D014 Chapitre 204 Fonction 312 Nature 20414 Enveloppe 80427 - Opération 06014M11) du Budget Départemental, étant précisé que la nouvelle demande déposée par la Commune de Uffheim a été examinée par la Commission de la Culture et du Patrimoine du 27 septembre 2006 qui a donné un accord de principe pour une intervention de 7 482,91 € sur la nouvelle dépense subventionnable de 37 414,53 € correspondant à la tranche 1 de l'avant-projet d'aménagement et d'extension du Site.

L'engagement définitif de la subvention sera soumis à votre Commission dès lors que la Commune aura présenté son ordre de service certifiant le démarrage effectif des travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

